

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 08 septembre 2020 à 20h 00 salle Gaston Chéreau

Présents : Mmes. Brault, Delaune, Guilloy, Petit, Rabeau, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Leroy-Battu Louveau, Montiège, Renaud, Touzet.

Absents : Mme Berthelot (excusée)

Secrétaire : Adeline Brault

Ordre du jour :

- Validation compte rendu conseil municipal du 3 et 10 juillet 2020
- Droit de préemption
- Désignation délégué ATD 36
- Délibération proposition par le conseil municipal de 12 commissaires titulaires et 12 suppléants à la commission communale des impôts directs (CCID)
- Subventions 2020 aux associations
- Rentrée scolaire
- Aménagement centre bourg
- Questions diverses

Le Maire demande au conseil municipal d'ajouter 3 sujets à l'ordre du jour : la subvention au CCAS de Prissac, le tarif d'une vente de foin, et l'approbation du rapport annuel du service assainissement de la commune. Le conseil municipal valide ces 3 points qui seront traités en séance.

Ensuite le Maire fait part au conseil municipal qu'il a reçu, et accepté, la démission de Madame Jacqueline Berthelot ce jour.

1. Validation comptes rendus : conseil municipal - 3 et 10 juillet 2020

En l'absence de remarques, les comptes rendus sont approuvés. Le maire commente certains points :

- Antenne téléphonie mobile : l'implantation se fera au lieudit La Garenne, point le plus pertinent après étude de différentes possibilités.
- Communauté de communes : le nouveau président est Mr Mathieu MOREAUX, maire de Chaillac ; Les représentants de Prissac à la Cdc n'ont pas obtenu de poste de vice-président, mais ils siègent dans les diverses commissions communautaires.
- Location des salles communales : les salles sont de nouveau disponibles à la location, mais la commune fait signer une décharge de responsabilité au locataire.
- Eurovia : un chef d'équipe est venu constater les travaux non terminés rue de la Pompe ; il s'engage à renvoyer une équipe pour finir le chantier.
- Aménagement de l'étang Rémy Louveau : le maire va demander des devis pour remplacer les tables actuelles, soit en bois, soit en béton imitation bois.

2. Droit de préemption

M. le Maire fait part au conseil municipal d'une demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, transmise par Maître Cauet, notaire à Saint Gaultier, reçue le 02 septembre 2020, concernant la vente d'un bien situé dans le bourg, 21 route de Bélâbre - PRISSAC, parcelles cadastrées AB 324, H 507 et 508 pour un montant de cinquante et un mille euros (51 000 €).

Après en avoir délibéré, en l'absence de G. Touzet concerné par cette vente, le conseil municipal, (13 voix pour la décision et une abstention), décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour l'achat de ce bien.

3. Désignation délégué ATD 36

Mr le maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère à l'ATD 36 (Assistance Technique Départementale) depuis le 07 février 2017 – Délibération 3-2017-0702-1
Suite au renouvellement du conseil, il convient de désigner un élu pour représenter la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, maintient l'adhésion à l'Agence Technique Départementale 36 et désigne M Gilles TOUZET pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale 36.

4. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Le conseil municipal doit ainsi dresser une liste de 24 membres ; les services fiscaux nommeront les titulaires et les suppléants.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne les représentants suivants :

Civilité	Nom	Nom d'usage	Prénom
Mme	ARGOULON	LABERTHONNIERE	Anita
Mr	BEAUDOUIN		Patrice
Mme	BERNARDON	NOGRETTE	Anne
Mr	BIARDEAU		Dominique
Mr	DESIRE		Jean-Michel
Mr	DUBRAC		Guy
Mr	GATEFAIT		Sébastien
Mr	JOUOT		Hubert
Mr	LAFORÉ		Bernard
Mme	LE BLANC	BIENVENUT	Nadine
Mme	LECLERC	PETIT	Béatrice
Mme	LEGAUD	BERNARDON	Isabelle
Mr	LEON		Michel
Mr	LEROY BATTU		Christophe
Mr	LOUVEAU		Alain
Mme	MAURY	VANNIER	Mireille
Mr	MOULIN		Christian
Mr	NOGRETTE		Denis
Mme	PAULIAN	PAVAGEAU	Adeline
Mr	PERRIN		Pascal
Mr	RENAUD		Pascal
Mr	THERAULAZ		Michel
Mr	TOUZEAU		Claude
Mr	VIGNAUD		Christian

5. Subventions 2020 aux associations

Les associations n'ont pas pu organiser leurs manifestations comme les années précédentes, Covid 19 oblige. Toutefois le Maire propose de maintenir les subventions à l'identique des années antérieures, afin de ne pas pénaliser les associations qui souhaitent réaliser leur(s) projet(s) dans le respect des contraintes sanitaires.

Après exposé du Maire, le conseil valide les montants ci-dessous :

- Association Familles Rurales	3 200 €
- Amicale des donateurs de sang	300 €
- Comité des Fêtes de Prissac	2 500 €
- ULM Ailes en Brenne	400 €
- Association APE Lignac-Prissac	500 €
- Association Moto Cross ASMP	2 000 €
- Société des Chasseurs de Prissac	250 €
- Association la truite de l'Abloux	300 €
- Comité Départemental de la Prévention routière	60 €
- Association Etang Rémy Louveau	300 €
- Association des Ados de Prissac	1 500 €
- Indre Nature (<i>par 13 voix pour et 1 abstention</i>)	100 €
- Club de foot FC SSRP	880 €
- Souvenir Français	100 €
- Bip TV	200 €

6. Subvention 2020 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Après exposé des activités du CCAS de Prissac, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accorde une subvention de six mille euros (6 000 €) pour l'année 2020 au CCAS de Prissac.

7. Vente de foin 2020

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Madame Laforêt Hélène domiciliée rue des rosiers à Prissac souhaite acheter du foin sur pied. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de vendre ce foin au même tarif que l'année précédente, à savoir 80 €

8. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce document, le conseil municipal adopte le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et décide sa mise en ligne sur le site www.services.eau-france.fr, conformément à l'arrêté du 26 juillet 2010.

9. Questions diverses

Ecole

La rentrée de septembre s'est bien déroulée, avec des enfants satisfaits de leur retour à l'école. 26 enfants sont attendus en maternelle cette année, en augmentation par rapport aux années précédentes. Le protocole sanitaire appliqué tant à l'école qu'au périscolaire, est très contraignant, mais nécessaire.

La Communauté de communes dispose de crédits pour financer du matériel de TIC (technologies de l'information et de la communication) dans les écoles. La directrice de l'école doit envoyer un projet chiffré à la Cdc pour un financement conjoint Cdc / Éducation Nationale.

Mr Jouot, adjoint en charge des affaires scolaires, demande l'acquisition de nouveaux drapeaux pour respecter les directives de la loi Peillon.

Mr Montiège fait remarquer que le marquage au sol de la place de stationnement du car scolaire, ainsi que la place PMR, n'est pas réalisé.

Centre bourg

La réunion qui aurait dû avoir lieu ce matin est reportée à la semaine prochaine, 10h30. Le maire propose une réunion pour présenter aux nouveaux élus l'historique du projet (mercredi 16 septembre, à 19h00).

Il annonce que les travaux d'enfouissement du réseau électrique sont en cours ; ceux de réfection du réseau d'eau sont prévus début octobre.

Le maire et les élus s'interrogent sur la nécessité, ou pas, de traiter les poteaux en bois sur la place (idem pour les bancs). Le maire demandera conseil pour le choix des produits à utiliser. Il confirme que les potelets métalliques, Route de Bélâbre, ne seront pas changés : ce n'était pas dans le projet initial des travaux du bourg.

Mme Vannier demande s'il sera possible de procéder aux illuminations du bourg pour Noël. Elle propose, le cas échéant, de décorer davantage les entrées de bourg.

Les élus se demandent s'il est opportun d'acquérir une balayeuse, ou nettoyeuse, pour le service technique. En effet, les caniveaux et trottoirs, et les nouveaux espaces du centre bourg mériteront un entretien régulier. Le maire demandera différents devis pour différents modèles.

Rue Roland Meignein : il serait utile d'installer un miroir de circulation dans cette rue, au niveau du virage, en direction de la route de Bélâbre. Le maire est favorable à cette installation.

Tour de table

- G. Touzet : le maire est allé à la réunion de l'Association des Maires de l'Indre (AMI). La constitution d'un nouveau bureau est au programme d'une prochaine réunion, avec 2 délégués par canton au conseil d'administration de cette association. Le maire souhaite représenter la commune pour les relations avec La Poste et l'Education Nationale.

Le maire annonce que l'élection du bureau du Parc Naturel Régional de la Brenne aura lieu le 18 septembre.

- P. Renaud : Mr Renaud a représenté la commune à la réunion du syndicat du collège de St Benoit et à celle du syndicat du transport scolaire d'Argenton. Il s'interroge sur des affichages d'enquête publique à certains ponts. Le maire répond que c'est une enquête dont le siège est à Bélâbre ; les informations sont en ligne sur :

www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE/Enquetes-publiques-loi-sur-l-eau-ou-d-interet-general/CTB-Anglin

Mr Renaud demande s'il est possible de tracer sur la route une bande blanche, aux entrées de bourg, matérialisant ainsi l'interdiction de dépassement des véhicules. De même, il demande que le conseil étudie l'opportunité de faire poser des bandes rugueuses aux entrées de bourg, et certains hameaux dont celui du Chatelier, pour inciter les automobilistes à ralentir.

- D. Biardeau : Mr Biardeau représente la commune au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP de l'Abloux) ; il a été élu vice-président du bureau de ce syndicat. La SAUR ne viendra pas chez les particuliers pour relever les compteurs cette année, par mesure

de sécurité sanitaire liée au Covid. La facturation sera faite sur une moyenne des 3 années précédentes.

Il demande au maire s'il est envisageable d'avertir le milieu agricole lorsque des arrêtés municipaux interdisant certains travaux sont pris. Le maire répond qu'il proposera aux exploitants d'être avertis par mail, à condition que chaque personne le souhaitant communique son adresse mail à la mairie.

Mr Biardeau constate de (trop) nombreuses friches sur le territoire de la commune : maisons abandonnées, manque d'entretien des terrains...Il propose de réaliser un relevé des friches proches des habitations afin d'avertir les propriétaires du risque encouru à ne pas entretenir les terrains, notamment le risque incendie.

Mr Biardeau rappelle qu'il a demandé à plusieurs reprises des devis pour l'installation d'une climatisation à la salle Chéreau, et ce depuis plus d'un an. Cela correspond à une demande des locataires privés, mais aussi de l'Établissement Français du Sang (don du sang).

- F. Montiège : des randonneurs empruntant le circuit de randonnée à la Renonfière rebrousse parfois chemin à cause du grand nombre d'abeilles à proximité. Le propriétaire des ruches a annoncé qu'il allait les reculer.

Ferraille au musée : Mr Philippe Baillargeat devait les enlever. Qu'en est-il ?

- B. Petit : Mme Petit a intégré le bureau du Syndicat mixte de traitement et collecte des ordures ménagères (STMCTOM). Elle souligne la difficulté pour les nouveaux élus à intégrer le bureau des syndicats intercommunaux. Il semble que « *tout soit fait d'avance* ».

Pour la route Départementale RD 10 (Prissac – St Benoît), Mme Petit observe que le Département a réalisé des travaux de « rapiéçage » sur cette route endommagée. Si cela peut satisfaire les automobilistes, cette route reste très mauvaise lorsqu'on l'emprunte avec un car.

Mme Petit signale que le site internet de la commune n'est pas à jour. Le maire lui annonce que le secrétariat l'a actualisé cet après-midi même.

Elle demande si l'accès PMR est prévu pour les usagers du cabinet médical. Le maire lui répond que ce point est acté dans les travaux d'aménagement du centre bourg.

Mme Petit demande que la mairie signale l'aire de camping-car dès la Route d'Argenton, et celle de Bélâbre. Elle demande également une signalétique pour le nouveau parking au fond de la place de la mairie.

- B. Guillois : Mme Guillois souhaite fixer une date pour réunir la commission communication et la commission développement économique. Les dates sont choisies en fonction des disponibilités de chacun (communication : 01/10 à 18h30 / développement éco : 07/10 à 18h30).

F. Montiège demande que la rencontre prévue de la commission du personnel avec les agents de la commune ait lieu (date à convenir ultérieurement).

- H. Jouot : Mr Jouot a participé à deux réunions de la Cdc : développement socio-économique, action médico-sociale et logement. La Cdc a la charge de 3 bâtiments : la colonie de Bondy, le Moulin de Dunet et la Maison Margot.

- A. Brault : le syndicat de transport scolaire de ST Benoit propose à la Région une légère modification du circuit à La Plaine, plus sécurisant pour les collégiens. Si cette proposition est validée, elle s'appliquera à la rentrée des vacances de Toussaint.

- C. Leroy-Battu : Mr Leroy-Battu demande s'il est possible d'installer un abribus à La Roche-chevreux. Le maire répond que ce sujet a déjà été abordé : si la commune équipe un arrêt

d'abribus, elle équipe tous les arrêts de car. Des devis sont déjà parvenus, oscillant de 1200 à 1500 euros par structure.

Le maire propose d'aller à Roussines voir ceux qui ont été installés. Il propose également de demander à des artisans locaux des devis pour réaliser les abribus de Prissac.

Mr Leroy-Battu rappelle qu'il avait été évoqué la création d'un espace piéton pour aller à l'étang, similaire à celui qui se trouve le long de la route d'Argenton.

- E. Lepetit : Le syndicat du Golf des Rosiers a élu son nouveau bureau. Ce syndicat pointe la répartition des charges entre la commune du Blanc et les autres communes adhérentes (0,66 €/hab au Blanc et 0,28 €/hab à Chalais ou Prissac par exemple). A ce jour 65 joueurs ont pris une licence.

Mr Lepetit souligne le non-respect de l'interdiction de stationner le long de l'étang, sur la RD 10.

Divers :

- Collecte des cartons des commerçants par le service technique : il faudrait que les cartons soient propres, bien aplatis et pliés par les commerçants avant le passage des agents communaux.
- Implantation du city-stade envisagée le 9 septembre
- Covid : Le maire a commandé des masques lavables pour les collégiens et lycéens domiciliés à Prissac. Les jeunes devront venir en mairie pour les récupérer.
- Le chauffe-eau de la cantine doit être changé.
- Prochaine réunion de chantier le 15 septembre
- Prochaine réunion de CCAS le 23 septembre à 19h00
- Prochaine réunion de conseil municipal le 06 octobre 2020.

La séance est levée à 00 h 30